

 <small> RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION </small>	2020.04	Continuité pédagogique ARTICULER ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET ENSEIGNEMENT HYBRIDE (INSPECTION PEDAGOGIQUE) Fiche 1	COVID-19 Cellule de continuité pédagogique de l'académie de Grenoble 04 76 74 76 99 continuite-pedagogique@ ac-grenoble.fr
--	----------------	---	---

Une nouvelle phase commence avec la reprise progressive dans les collèges pour les élèves de 6^e et 5^e.

Les organisations déterminées par les établissements seront très variables en fonction du protocole sanitaire et de son application dans les locaux de l'établissement, du nombre d'élèves volontaires, du nombre d'enseignants présents. D'autres contraintes peuvent encore se rajouter, comme la question des transports, de la restauration scolaire... Ces organisations seront amenées à évoluer au fil des semaines.

Pour tous les enseignants, il s'agit, après une période consacrée uniquement à l'enseignement à distance, de concevoir un nouveau **mode hybride** dans lequel, pour les adultes comme pour les élèves, peuvent cohabiter temps en présence et temps à distance. Pour un certain nombre d'entre eux et encore pour quelques semaines, seul l'enseignement à distance perdure.

Dans cette période, les enseignants ne peuvent effectuer un double-service, enseignement complet à distance et en présence. Certaines tâches doivent donc se répartir vers l'un ou l'autre de ces deux pôles, et/ou entre enseignants.

DEUX SITUATIONS POSSIBLES POUR LES ELEVES :

- ils sont en partie accueillis en établissement.
- ils sont à distance :
 - o parce que leur niveau n'est pas encore concerné par la reprise progressive,
 - o parce que l'élève est empêché pour revenir en établissement (situation de vulnérabilité, choix des parents).

TROIS SITUATIONS POUR LES ENSEIGNANTS :

- Le professeur est totalement à distance et poursuit l'accompagnement de ses élèves ou d'autres.
- Le professeur assure l'enseignement hybride de ses élèves (un accompagnement en classe, une transmission en amont sous le format par exemple de la classe inversée) et poursuit la continuité pédagogique sur ses autres niveaux.
- Le professeur assure en présence un rôle de professeur-mentor auprès d'élèves d'autres classes.

Enseignement hybride : professeur de la classe



**ELEVES EN REPRISE EN
ETABLISSEMENT**

**Enseignement hybride : un
autre professeur-mentor**



**ELEVES EN CONTINUITE
PEDAGOGIQUE A DISTANCE**
(4^{ème} - 3^{ème}, élèves empêchés)



**Enseignement à distance : un
autre professeur**



Enseignement à distance : professeur de la classe